

## L'information santé

Aujourd'hui, dans le cadre de la cotisation santé et par l'intermédiaire des infirmiers de santé au travail, nous vous proposons l'information santé.

**Il s'agit d'un temps d'information et d'échange dans le but de préserver la santé des agents et de prévenir les risques professionnels :**

- ♦ Pour des groupes de 12 à 15 agents
- ♦ Sur la base du volontariat des agents
- ♦ De manière interactive
- ♦ Organisé dans les collectivités, dans la mesure du possible
- ♦ Pour une durée d'environ 1h30

**Plusieurs thèmes sont proposés :**

- ✓ La prévention des risques biologiques et chimiques par l'hygiène, pour les agents des services techniques
- ✓ La prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS),
- ✓ Le travail sur écran
- ✓ L'hygiène dans l'environnement de travail
- ✓ Les impacts du bruit sur l'audition et la santé des agents
- ✓ Les habitudes de vie et le travail (alimentation, tabac, sommeil...)

## L'information santé

- ✓ Les accidents d'exposition au sang pour les EHPAD, CIAS, et collecte de déchets
- ✓ Le risque chimique (CMR, poussières...)
- ✓ Information sur l'usage du défibrillateur
- ✓ Information sur l'amiante (ceci est seulement une information, ce n'est en aucun cas une formation validante)

## Modalités pratiques

Pour bénéficier de cette Information santé, vous devez contacter le médecin de prévention de votre secteur :

**via le secrétariat médical au : 02.96.58.63.98  
ou envoyer un mail à : [infirmiers@cdg22.fr](mailto:infirmiers@cdg22.fr)  
ou remplir la demande en ligne  
(page «le suivi médical»)**

**Centre de Gestion des Côtes d'Armor  
Eleusis 2  
1, rue Pierre et Marie Curie  
BP 417 - 22194 Plérin Cedex  
[www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr)**

*Un enrichissement pour la Santé*

# l'infirmier de santé au travail

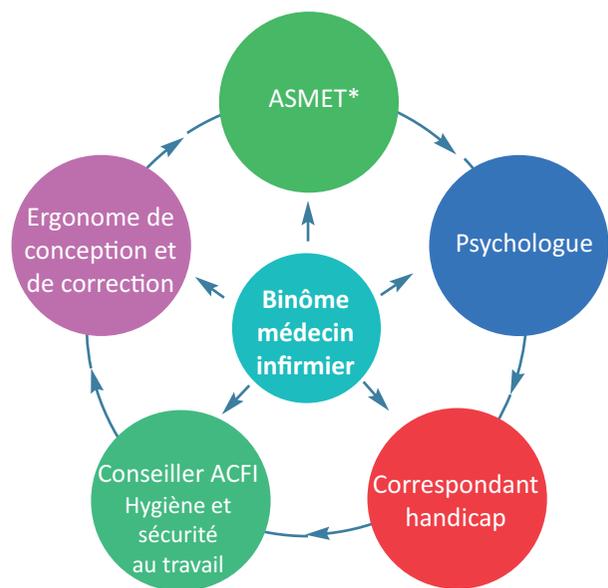


## Un acteur de santé

Le service de médecine préventive du CDG 22 dispose d'infirmiers diplômés de santé au travail.

L'infirmier travaille avec une **équipe pluridisciplinaire** sous la responsabilité et la coordination du médecin de prévention.

Il assure la surveillance de l'état de santé des agents des collectivités territoriales.



\* Analyse des Situations de Mal Etre au Travail

## Le rôle de l'infirmier en santé au travail

### La réalisation d'entretiens infirmiers périodiques

L'entretien infirmier est un échange d'environ **30 minutes** régi par le **secret médical** permettant :

- ♦ d'apporter des **conseils** en matière de **prévention des risques professionnels** : port des Equipements de Protection Individuel, vaccination...
- ♦ de recenser les paramètres de santé et d'analyser le poste de travail
- ♦ c'est aussi un moment **d'écoute** quant aux conditions de travail vécues par les agents.

Au cours de cet entretien, l'infirmier est habilité à réaliser des examens biométriques tels que :

- ✓ Prise de tension artérielle
- ✓ Poids, taille
- ✓ Examen de la vision
- ✓ Audiométrie
- ✓ Epreuve fonctionnelle respiratoire
- ✓ Analyses d'urines



## Le rôle de l'infirmier en santé au travail

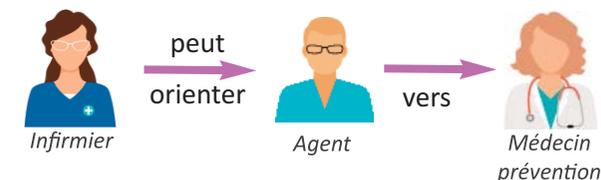
Les entretiens infirmiers se déroulent en alternance avec les visites médicales.

L'infirmier travaille en lien étroit et permanent avec le médecin de prévention. Il échange avec ce dernier sur les dossiers des agents vus en entretien.

### A l'issue de l'entretien

♦ Il sera remis à l'agent une attestation de suivi infirmier.

♦ **S'il le juge utile :**



Cette visite complémentaire ne génère pas de coût supplémentaire pour la collectivité.

♦ **S'il le souhaite :**

